

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR

ARDENNES SUD OUEST		
SIGNY L'ABBAYE	COLLEGE DE SIGNY L'ABBAYE	SIGNY L'ABBAYE
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	CHAUMONT PORCIEN
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	JANDUN
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JULES MARY	LAUNOIS SUR VENCE
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	ROCQUIGNY
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	SIGNY L'ABBAYE
	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	SIGNY L'ABBAYE
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	THIN LE MOUTIER
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	VIEL SAINT REMY
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	WASIGNY
JUNIVILLE	COLLEGE DE JUNIVILLE	08310 JUNIVILLE
LA RETOURNE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE PAUL VERLAINE	JUNIVILLE
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	NEUFLIZE
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE PIERRE TOUFFLIN	TAGNON
SAULT LES RETHEL	COLLEGE VALLIERE	08300 SAULT LES RETHEL
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	AMAGNE
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	COUCY 1
	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	COUCY 2
	ECOLE PRIMAIRE LOUIS PASTEUR	LUCQUY
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	SAULCES MONCLIN
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	SAULT LES RETHEL
RETHEL	COLLEGE SORBON	08300 RETHEL
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	NOVION PORCIEN
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	NOVY CHEVRIERES
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE GAMBETTA	RETHEL
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JEAN MERMOZ	RETHEL
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LOUIS JOUVET	RETHEL
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MAZARIN	RETHEL
	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SAINTE THERESE	RETHEL
	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE NOTRE DAME	RETHEL
	LYCEE VERLAINE	RETHEL
	LYCEE AGRICOLE	RETHEL
	COLLEGE PRIVE STE THERESE	RETHEL
ASFELD / CHATEAU PORCIEN	COLLEGE MULTISITE ASFELD - CHATEAU PORCIEN	08190 ASFELD
	ECOLE PRIM PUB DU PRE VERS L'AISNE	ASFELD
	ECOLE PRIM PUB JEAN DION	CHATEAU-PORCIEN
	ECOLE PRIM PUB PIERRE COCHART	HANNOGNE-SAINT-REMY
	ECOLE PRIM PUB ECOLE DES 2 VALLEES	POILCOURT-SYDNEY
	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ARC-EN-CIEL	SAINT-GERMAINMONT

Nous contacter :

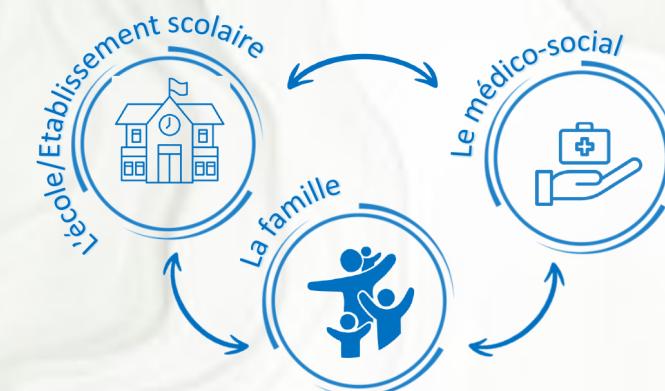
PAS ARDENNES SUD OUEST

Adresse mail : pas-08-sud-ouest@ac-reims.fr

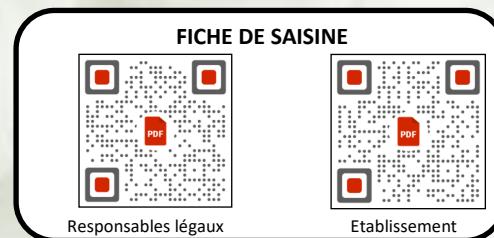
- Mme RENOLLET Laurie, Enseignante coordonnatrice : 06 03 90 33 58
- Mme BURTIN Lysiane, Éducatrice spécialisée : 07.43.64.28.58

PAS

Pôle d'Appui à la Scolarité Ardennes Sud Ouest



Une réponse de proximité pour une école inclusive



LE PAS, UN NOUVEAU SERVICE

Le PAS est un nouveau service rendu aux parents des élèves, de la maternelle jusqu'au BTS, et aux responsables légaux des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers ainsi qu'une organisation venant en appui des professeurs.

Le PAS proposera des réponses rapidement opérationnelles au sein de la classe.

Une nouvelle organisation au service de la réussite de tous les élèves à besoin éducatifs particulier (et non au seul élève ayant une reconnaissance de situation de Handicap par la MDPH).

Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) a pour objectif de trouver des réponses rapides et adaptées aux difficultés de l'élève par :

- Des aménagements pédagogiques
- Du matériel (outils numériques ...) 
- Des aménagements d'espaces
- Un accompagnement des familles et responsables légaux



Équipe du PAS

EDUCATION NATIONALE



Enseignant coordonnateur

APAJH ARDENNES



Educateur spécialisé

APAJH ARDENNES



Un plateau technique de thérapeutes
(psychologue, orthophonie, psychomotricienne...)

Le PAS, c'est :

- Un lieu d'accueil des familles et des élèves présentant des besoins particuliers
- Une réponse de 1er niveau rapidement opérationnelle
- Une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques



Le PAS, ce n'est pas :

- Un moyen d'effectuer des bilans
- Un lieu de diagnostic ou de soin au sein de l'école
- Un dispositif réservé aux élèves en situation de handicap
- Un moyen de mise en œuvre des notifications de la CDAPH



Procédure de saisine du PAS par les responsables légaux

Je constate que mon enfant présente des difficultés d'adaptation dans son environnement scolaire.

1. Je prends contact avec l'équipe éducative au sein de l'établissement de mon enfant. Si un soutien spécifique est nécessaire, je sollicite le PAS.
2. Si la situation entre dans le champ d'action du PAS, je suis reçu par les professionnels du dispositif dans un lieu d'accueil destiné aux familles.
3. L'environnement scolaire de mon enfant est alors observé pour identifier ses besoins.
4. Un plan d'action m'est ensuite proposé par l'équipe du PAS, pour une durée déterminée et fait l'objet d'échanges.
5. Toute intervention d'un professionnel du médico-social n'est possible qu'avec mon accord

En tant que parent, je joue un rôle clé dans la mise en place de l'accompagnement par le PAS :

- Je suis à l'initiative de la démarche
- Je participe à l'évaluation des besoins de mon enfant
- Je m'engage dans la réussite du plan d'action pour ma partie

Accueil et écoute des familles



- Écouter et accompagner les familles d'élèves en difficulté ou en situation de handicap
- Les orienter vers les structures adaptées, en lien avec leurs besoins

Procédure de saisine du PAS par l'établissement scolaire

Le PAS peut également être sollicité par les écoles et les établissements scolaires de son secteur afin de faciliter la mise en place des réponses de droit commun (accompagnement aux pratiques inclusives et de renforcer la coopération avec l'ensemble des professionnels concourant à la réussite scolaire des élèves).

Soutien aux professionnels de l'Education Nationale

- Aider les enseignants à comprendre et accompagner les élèves à besoins particuliers
- Apporter un appui médico-social de premier niveau en milieu scolaire
- Solliciter les expertises nécessaires (EMAS)